GCS25 GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE DU DOUBS

Le Bulletin du SIAO

SIAO25 SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS http://siao25.e-monsite.com/

N° 77 Septembre 2023

Un édito dans ce numéro pour marquer le choix de la dernière assemblée générale de redonner au GCS une assise plus « politique » au-delà du travail important porté techniquement par le SIAO.

A cette fin, il est important de se rappeler que Le GCS 25 a été initié par un ensemble hétérogène d'acteurs sociaux du département du Doubs (Associations, Ccas) œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions et pour l'insertion pour proposer aux services de l'État d'assurer la fonction de Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, devenu et défini comme « la clé de voute de la politique publique de la rue au logement ».

C'est cette dimension de coopération entre les acteurs au service d'objectifs partagés qui a conduit à sa fondation.

C'est cet esprit de coopération entre les acteurs, leur souci d'agir au service du bien commun, d'être force de réflexions et de propositions qu'il nous faut cultiver pour agir avec les puissances publiques, État et Départements, (entre autres) au plus près des populations, de leurs besoins dans la résolution des difficultés qu'elles rencontrent.

La coopération ne se décrète pas, elle se construit dans l'échange et dans l'action.

Modestement, il convient que ce bulletin puisse le faciliter, puisse témoigner tant des questions respectives que des réflexions partagées à partir des pratiques associatives, inter-associatives.

J'invite donc l'ensemble des associations constitutives du GCS 25 à se servir de cet outil pour nourrir nos réflexions et témoigner de leurs actions.

Et je propose que dans chaque bulletin mensuel une page puisse y être dédié.

Administrateurs-trices, directeurs- directrices, équipes et collectifs de travail, à vos crayons plumes ou claviers.

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant octobre 2023

Activité du SIAO/115

1453 appels en Août 2023 dont :

- 367 demandes orientées vers les abris de nuit
- 4 orientations vers des hébergements dont 3 suite à des violences.
- 126 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 38 demandes orientées vers l'hôtel dont 29 suite à des violences
  - 61 refus d'orientation par manque de place
  - 1 refus d'orientation par manque de place adaptée

Dans ce numéro

- QR CODE Violences
- Info locale
- Oubliés du Ségur ?
- Enfants à la rue
- Plan pauvreté

Un ”QR-Code violences conjugales” disponible dans le Doubs

"Ce dispositif a pour objectif de ”faciliter l’accès des victimes aux informations utiles à leur accompagnement par la communication des coordonnées des professionnels de l’aide aux victimes”, explique la DDSP du Doubs.

Comment ça marche ?

Après avoir été flashé par smartphone ou tablette, le QR-Code renvoie l’utilisateur vers la page d’accueil de son département sur le site internet www.masecurite.interieur.gouv.fr Cette page d’accueil propose des informations et des liens vers les dispositifs nationaux d’aide aux victimes de violences conjugales.

Les dispositifs sont les suivants :

- Coordonnées des commissariats de police et brigades de gendarmerie
- Plateforme numérique d’accompagnement des victimes (PNAV)
- 3919 - Violences femmes info
- 114 – Appel d’urgence pour sourds et malentendants
- 3977 – Maltraitance des personnes âgées/ majeurs en situation de handicap

Une fiche téléchargeable à partir de la page d’accueil propose la liste des dispositifs d’accueil et de prise en charge des victimes de violences conjugales dont les intervenants sociaux, les psychologues en commissariats et les permanences d’associations font partie.

Ces QR-Codes, distribués sur la voie publique et dans les commissariats de la circonscription du Doubs, se présenteront sous forme de carte de visite, de flyer ou seul. *"Les agents de police remettront discrètement ces QR-Codes aux potentielles victimes croisées sur la voie publique"*, précise la DDSP, *"ils seront également remis aux victimes et potentielles victimes lors de dépôts de plaintes pour violences conjugales."*

Note du SIAO : Il est plus que regrettable que le 115, partie émergée du SIAO « clef de voute » d’une coopération effective des acteurs du social largement porté et soutenu par les politiques sociales de l’Etat ne soit pas mentionné ni mis en référence.

Ce service dans le Doubs héberge plus de 300 femmes victimes de violences chaque année.

Bien des marges de progrès demeurent pour une approche décloisonnée et transversale des problèmes rencontrés par nos concitoyennes et des réponses y apporter.

En Local !

En bref

Dans la Bass, les mesures salariales pour "les exclus du Ségur" en bonne voie ?

« Les employeurs ont fait un grand pas vers nos propositions », se félicite Benjamin Vitel, secrétaire national de la fédération CFDT santé-sociaux, après la commission mixte paritaire (CMP) du 12 septembre dans la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (Bass).
Principal motif de satisfaction : le projet d'avenant, en discussion depuis plusieurs mois, portant sur la méthode de négociation d'une convention collective unique et étendue (CCUE), inclut des dispositions favorables aux « exclus du Ségur ».

Le texte que *Le Media social* a pu consulter, prévoit en effet qu'une *« garantie de revalorisation salariale annuelle de 2 856 € bruts »* soit mise en place pour les salariés non éligibles aux revalorisations salariales dites « Ségur ». Cette mesure ne sera applicable qu'au moment de la mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération de la future CCUE sur lequel un accord devrait être conclu *« avant la fin de l'année 2023 »*.

Dès la signature de cet accord – et donc avant même l'application des nouvelles classifications –, les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 23 000 € brut annuels, percevront *« une prime exceptionnelle (...) en 2023 »*, précise aussi le projet d'avenant.

Selon Benjamin Vitel, après de *« derniers ajustements »*, la prochaine CMP du 26 septembre pourrait être *« conclusive »* et ce projet d'avenant soumis à la signature des organisations syndicales.

Enfants à la rue, l'été des tristes records

Après un été où le réseau est resté pleinement mobilisé face à la fermeture de places d'hébergement, la baisse des budgets aux associations d'environ 10% et le gel de projet de places hébergement, la FAS et l'UNICEF ont publié leur 5ème baromètre des « enfants à la rue » à quelques jours de la rentrée scolaire.

Dans la nuit du 21 au 22 août, au moins 1 990 enfants, dont 480 de moins de trois ans, sont restés sans solution d'hébergement à la suite de la demande de leur famille au 115, faute de places disponibles ou adaptées pour les accueillir : une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. Au 28 août, ils étaient 2 223 dont 578 enfants de moins de trois ans !

Le baromètre a été présenté lors d'une conférence de presse du **Collectif des associations Unies** le 31 août, dont la FAS est un des porte-parole avec la Fondation Abbé Pierre, avec aussi la participation des enseignant.e.s et parents d'élèves via l'action **Jamais sans Toit** et la **FCPE**, ainsi que les jeunes directement concernés via le collectif **École pour tous**. Une tribune a été publiée dans *Ouest France* co-écrite par la présidente de l'Unicef, Adeline Hazan et Pascal Brice, notre président. Les retombées médiatiques sont très importantes notamment grâce à la mobilisation des Fas régionales dans le relais des données et réalités régionales. Nous entamons aussi des recours juridiques sur les situations contraires au principe d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil. Notre mobilisation se poursuit également auprès des parlementaires.

Nous attendons un engagement clair du gouvernement sur la fin des fermetures de places et sur les moyens à allouer pour sortir d'une vision court-termiste des politiques d'hébergement et s'inscrire enfin dans une politique pluriannuelle *de la rue au logement*, intégrant des objectifs ambitieux de production de logements abordables.

https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/08/barometreenfantsalaruefasunicef_vdefffdef_s.pdf

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25 **Rédaction** : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Le "Pacte des solidarités" dévoilé aux associations

Le gouvernement a présenté son nouveau plan contre la pauvreté jusqu'en 2027. S'il n'en livre pas encore tous les détails, il promet des mesures pour le soutien à la parentalité, la création d'une prime de reprise d'activité, ou le maintien en 2024 de 203 000 places d'hébergement d'urgence.

Cette fois, le lancement n'aura pas été annulé. Après neuf mois d'attente, de rendez-vous déprogrammés en reports successifs, le « Pacte des solidarités » a finalement été révélé à Matignon, le 18 septembre, aux représentants d'une quinzaine de fédérations et d'associations.

Bien sûr, pour faire suite à sa précédente Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté de 2018 à 2022, le gouvernement avait déjà esquissé, dès novembre 2022, les grandes lignes de ce nouveau plan, programmé jusqu'en 2027, et qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Sans surprise, s'il mise encore sur la prévention de la pauvreté dès la naissance, ainsi que sur l'accompagnement vers le travail, le plan se complète désormais d'un volet contre la grande pauvreté, ainsi que de mesures pour une « transition écologique solidaire ».

Une « logique ensemblière »

De ce Pacte des solidarités, en outre, on connaissait déjà sa « logique ensemblière » plus marquée qu'en 2018 : aux côtés de mesures inédites, il rassemble aussi nombre de politiques d'ores et déjà engagées par le gouvernement, du « logement d'abord » à la « solidarité à la source », en passant par le service public de la petite enfance qui doit lui aussi faire reculer les inégalités.

Et Élisabeth Borne l'a encore confirmé face aux associations, ce 18 septembre : *« Cette réponse structurelle à la pauvreté s'inscrit pleinement dans les priorités »* de son gouvernement, a-t-elle souligné, en y englobant jusqu'à la lutte contre l'insécurité, dont *« les plus pauvres sont les premières victimes »*.

Une communication peu tonitruante

Mais au-delà de ces grandes orientations attendues, on connaît désormais plusieurs détails de ce nouveau plan contre la pauvreté, en 25 mesures – même si le gouvernement n'a manifestement pas voulu en faire une communication tonitruante et a d'abord réservé son contenu aux associations présentes à Matignon.

Ainsi, *« contre la pauvreté des enfants »*, Élisabeth Borne annonce *« l'extension des petits-déjeuners gratuits à l'école »*, l'une des mesures phares de la précédente Stratégie pauvreté.

En coulisses, le ministère des Solidarités évoque aussi un soutien à la parentalité renforcé au lendemain des émeutes de l'été, ou encore un meilleur accès aux vacances grâce au dispositif du Pass colo.

Le plein emploi contre la pauvreté

Par ailleurs, puisque selon Élisabeth Borne le *« plein emploi est la meilleure réponse pour le pouvoir d'achat et pour une sortie durable de la pauvreté »*, le gouvernement va continuer de miser sur le contrat d'engagement jeune, ou encore sur la réforme de France travail – qu'Olivier Dussopt défendait le même jour devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Mais le pacte y ajoutera *« la création d'une prime de reprise d'activité »*, afin de lever les éventuels freins financiers à l'emploi, de la mobilité à l'habillement.

Pour le troisième axe de la lutte contre la grande pauvreté, le gouvernement s'appuiera sur la solidarité à la source, ainsi que sur les territoires zéro non-recours, mais il visera en outre *« la domiciliation de plus de 100 000 personnes supplémentaires chaque année »* ou de *« meilleurs soins pour les femmes précaires »*, d'après Élisabeth Borne.

Achat de vélo

Enfin, le concept de « transition écologique solidaire » se précise quelque peu : tandis que la Première ministre évoque le *« déploiement d'une politique sociale de l'eau ou l'amélioration de la qualité écologique et nutritionnelle de l'aide alimentaire »*, son entourage mentionne en outre l'aide à l'achat de vélo, ou la création de plateformes locales contre la précarité énergétique.

Néanmoins ce Pacte des solidarités ne se bornera pas à *« corriger les inégalités structurelles »*, annonce la locataire de Matignon : il doit également *« répondre à l'urgence de la situation sociale d'aujourd'hui »*, sur laquelle pèse toujours l'inflation.

Pas de nouvelle revalorisation des minima sociaux en vue, toutefois : Élisabeth Borne indique avoir déjà, ces derniers mois, augmenté *« les prestations sociales et mis en place des dispositifs exceptionnels, pour maintenir le pouvoir d'achat des plus modestes »*.

203 000 places d'hébergement d'urgence

En revanche, la Première ministre promet de reconduire cette année *« le dispositif des repas Crous à 1 euro »* pour *« tous les étudiants en difficulté »*, et d'intégrer une *« aide exceptionnelle »* au projet de loi de finances de 2024 *« pour couvrir les besoins des associations d'aide alimentaire »*.

Les acteurs de l'hébergement, quant à eux, retiendront que les 203 000 places d'hébergement d'urgence proposées en 2023 *« seront maintenues en 2024 »*.

Et si tous ses détails n'ont pas encore été communiqués au-delà de Matignon, *« ce pacte est ambitieux »* estime enfin Élisabeth Borne : *« Il marque une augmentation de 50 % des crédits dédiés à la lutte contre la pauvreté par rapport à la stratégie précédente. »*

Sa très discrète présentation n'en tranche pas moins avec le lancement du plan de 2018, en grande pompe, et en détail, par Emmanuel Macron en personne.